

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 119 (1993)  
**Heft:** 20

## Vereinsnachrichten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Commission SIA 370: «Ascenseurs et monte-charge»

**Mise en consultation de la norme SIA 370/23: «Monte-charge pour le transport de marchandises – chargement et déchargement manuels – transport de personnes interdit»**

La série des normes SIA disponibles aujourd'hui concernant les ascenseurs, 380/10 «Ascenseurs», 370/11 «Ascenseurs à entraînement électro-hydraulique pour le transport de personnes et de marchandises», 370/12 «Escaliers mécaniques et trottoirs roulants» et 370/20 «Petits monte-charge à entraînement électro-mécanique» a remplacé dans sa plus grande partie l'ancienne norme SIA 106 (1960).

La nouvelle norme SIA 370/23 remplacera l'article 36 «Monte-charge interdit au transport de personnes» de la norme SIA 106.

La consultation se terminera le 31 octobre 1993.

Le document mis en consultation est disponible en français ou en allemand au secrétariat général de la SIA.

### Formulaires de contrôle

**Ascenseurs à entraînement électro-hydraulique pour le transport de personnes et de marchandises**

Depuis environ dix ans, il existe des formulaires servant au contrôle des ascenseurs à entraînement électromécanique: 1090, 1091/1 et 1091/2. Ces documents, dont le but est l'uniformisation des contrôles par le fabricant et les personnes responsables, ont largement fait leurs preuves dans la pratique.

Lors de la parution en 1990 de la norme SIA 370/11, «Ascenseurs à entraînement électro-hydraulique pour le transport de personnes et de matériel», le besoin d'un formulaire de contrôle, qui inclut les entraînements électro-hydrauliques, s'est fait sentir. Le groupe de travail 1 de la commission SIA 370 a élaboré les formulaires suivants, disponibles en français et en allemand :

SIA 1092 (1993) Documents à fournir pour l'examen d'un projet d'ascenseur

SIA 1093/1(1993) Examen de réception d'un ascenseur

SIA 1093/2(1993) Examen de réception d'un ascenseur, extrait de valeurs de mesures

Les formulaires cités précédemment (1090, 1091/1 et 1091/2), concernant les ascenseurs à entraînement électromécanique conservent toute leur validité.

## Harry Seidler – nouveau membre de la SIA et du GSA

Né à Vienne en 1923, Harry Seidler devait quitter l'Autriche peu avant la guerre et, après un bref séjour en Angleterre, il réussit à achever sa formation professionnelle au Canada. Aux Etats-Unis, il travaille ensuite avec Marcel Breuer, puis brièvement avec Niemeyer au Brésil, avant que ses parents ne lui demandent de concevoir leur maison en Australie. Dans ce pays où il se fixe alors, son engagement résolu en faveur du classicisme moderne allait contribuer à définir l'architecture australienne contemporaine. Ses interventions se reflètent dans nombre d'immeubles résidentiels et administratifs construits au cours des quarante dernières années, et son succès ne se limite pas à l'Australie: tant aux Etats-Unis qu'en Asie ou en Europe, son travail a aussi marqué le patrimoine architectural international.

Lorsqu'en décembre dernier, le voyage d'étude du GSA nous a menés en Australie, nous avons eu le plaisir et l'honneur d'être reçus par Harry Seidler dans son magnifique bureau du nord de Sydney. En mai dernier, c'est lui qui, à titre de professeur invité à l'EPFZ, a séjourné quelques semaines en Europe accompagné de son épouse. Un voyage qui devait également l'amener à Vienne, où la Ville l'avait invité à venir présenter son projet d'immeuble d'habitation.

Harry Seidler nous ayant, à cette occasion, fait part de son désir de devenir membre SIA, c'est avec plaisir que le GSA a parrainé sa candidature. Fin août, il a ainsi été admis au sein de notre association et c'est pour nous une grande joie que de pouvoir aujourd'hui l'accueillir comme membre de la SIA et du Groupe spécialisé de l'architecture.

Nicolas Goetz

## Section genevoise

### Candidature

M. Werner Bucher, ingénieur mécanicien, diplômé EPFZ en 1968 (Parrains: MM. Gabriel Minder et Olivier Berthon)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, *par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours.*

Passé ce délai, la candidature ci-dessus sera transmise au Comité central de la SIA à Zurich.

## Actes du congrès annuel 1992 de l'ASST

Le congrès 1992 de l'Académie suisse des sciences techniques, qui s'est tenu le 25 septembre à l'Ecole d'ingénieurs de l'Etat de Vaud à Yverdon, était consacré à quatre questions d'actualité relevant de la sauvegarde de l'environnement: l'effet de serre dû au CO<sub>2</sub>, l'amélioration énergétique des bâtiments, le concours pour les énergies renouvelables de l'ASST et de l'OFEN et les effets du sommet de Rio.

Réunis sous le titre «CO<sub>2</sub> et effet de serre: situation et perspectives», les textes des conférences prononcées à cette occasion (deux en allemand et deux en français, avec des résumés dans les deux langues) sont maintenant disponibles auprès du secrétariat de l'ASST au prix de Fr. 10.–.

ASST/SATW, case postale  
8039 Zurich  
tél. 01/283 16 16  
fax 01/283 16 20